



SERVICE SECURITE URBAINE ML

Le Maire de Louviers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, la signalisation temporaire – arrêté du 06 novembre 1992 modifié

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter aux différents services de secours, l'intervention au niveau de l'EHPAD KORIAN boulevard Clémenceau.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Du vendredi 03 octobre 2025 à 05 heures au lundi 06 octobre 2025 à 08 heures, le stationnement, la circulation de tout véhicule, sauf véhicules des services de secours ou dûment autorisés est strictement interdit, boulevard Clémenceau, au niveau de la contre allée, sur toute sa longueur, située sur la partie comprise entre la rue Rue Gustave Bertinot et la Rue Constant ROUSSEL.

ARTICLE 2 – Pour porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation réglementaire sera implantée sur place par les Services Techniques de la Ville de Louviers.

ARTICLE 3 – Toutes les dispositions prises par des arrêtés antérieurs et qui se révèlent contraires aux prescriptions du présent arrêté sont temporairement suspendues.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Louviers.

ARTICLE 5 – En cas d'inobservation du présent arrêté, il sera procédé à l'enlèvement des véhicules contrevenants à la charge des propriétaires.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté sera exécuté par la Police d'Etat sous la responsabilité de la Commissaire de Police et par la Police Municipale sous l'autorité du Maire.

ARTICLE 7 – Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Commissaire de Police de Louviers, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un exemplaire étant conservé à la Mairie de Louviers.

Certifié exécutoire
Par affichage, le

25 JUL. 2025

Fait à Louviers, le **25 JUL. 2025**

Pour le Maire,
Et par délégation
Jean Pierre DUVERE
Adjoint au Maire

